

CONCOURS REGIONAL AUDIOVISUEL

(diaporamas numériques)

Organisé par le Club de l'Iris Noir à Saint Chamond (42)

Samedi 7 février 2009

Les personnes désirant concourir doivent se référer au code des compétitions de l'Union Régionale d'Art Photographique Rhône-Alpes UR11, dont les principaux éléments sont rappelés ci-dessous.

1. Objectif

Le concours régional est qualificatif pour le concours national audiovisuel. Chaque région dispose d'un quota annuel qui correspond à une partie fixe (1 par région) et une partie au mérite (nombre de diaporamas classés dans les 24 premiers du concours national de l'année précédente). La région Rhône-Alpes dispose ainsi de 4 places pour le concours national 2009.

2. Participants

Le concours est ouvert à tous, affilié ou non à la Fédération Photographique de France. La participation est gratuite pour les concurrents fédérés (cotisation 2008-2009 acquittée) ; les non-fédérés doivent s'acquitter d'un montant de 5 Euros par chèque libellé à l'ordre de l'Union Régionale Rhône-Alpes (une fois par auteur, même s'il y a plus d'un montage). Seuls les 4 montages les mieux classés présentés par 4 auteurs différents (affiliés à la Fédération) pourront participer au concours national.

3. Montages admis

Un auteur ne peut pas concourir avec une œuvre ayant déjà participé à une compétition nationale FPF (en analogique ou en numérique).

Chaque diaporama doit être envoyé aux organisateurs :

- Sur un support CD-ROM (qui peut contenir plusieurs diaporamas) sous la forme d'un fichier exécutable (.exe) pour ordinateur de type PC.
- Les montages seront nécessairement envoyés au commissaire pour le 3 février 2009 au plus tard.
- Chaque CD pourra comporter plusieurs montages d'un même auteur, ou même plusieurs montages d'un même club réalisés par plusieurs auteurs. Le CD sera accompagné des fiches d'identification imprimées, afin de permettre au commissaire de préparer la séance de projection.
- Les fiches d'identification des diaporamas doivent parvenir au commissaire régional avant le 27 janvier 2009. Utiliser le modèle joint et le renvoyer de préférence par courriel au commissaire régional.

Les diaporamas ne doivent intégrer aucun plan ou séquence vidéo. Le choix du thème est libre. L'auteur est seul responsable de ses propos qui devront respecter les lois et règlements publics en vigueur.

4. Nombre de montages par auteur

Pour le concours régional, la limite est de 3 diaporamas par auteur. Cependant, si le nombre de diaporamas reçus excède 25, pour l'ensemble de la compétition, la limite pourra redescendre à 2 montages par auteur. Il est donc demandé aux auteurs qui soumettent 3 montages de donner un ordre préférentiel de projection (les montages numérotés 1 et 2 seront projetés, le 3 pouvant être éliminés).

5. Jury

Le choix et la désignation des membres du jury sont de la responsabilité du commissaire audiovisuel régional, avec l'accord du président et du vice-président de l'U.R. 11.

Le jury est composé de 3 membres au minimum. L'identité du jury n'est dévoilée que lors de la séance d'inauguration officielle du concours.

6. Le jugement

Il a lieu en public.

L'ensemble des montages en compétition est projeté selon le programme établi par les organisateurs. Les délibérations sont secrètes et les résultats sans appel. Un commentaire synthétique de l'avis du jury est envoyé à chaque participant à l'issue du concours.

Le club organisateur peut faire voter le public et attribuer un prix du public.

7. Destination des montages à l'issue du concours

Les CD-ROM ne seront pas ré-expédiés, mais pourront être restitués sur place à l'issue du concours.

Seuls les 4 montages classés pour le national seront conservés par les organisateurs. Les autres seront détruits.

8. Commissaire régional :

Patrick ROTTIERS,
279, chemin de retour,
38330 SAINT NAZAIRE LES EYMES
Tel : 04 76 52 28 23
courriel : patrick.rottiers@orange.fr

9. PROGRAMME :

- ❖ 11h accueil des participants.
 - ❖ 11 h 30 installation, essais.
 - ❖ 12h 30 repas buffet campagnard sur place
(réservation obligatoire)
 - ❖ 14h 30 1^{ère} série de projection
 - ❖ 16h 00 entracte
 - ❖ 16h30 2^{ème} série de projection
 - ❖ 18 h00 Débat avec les auteurs présents
 - ❖ 19h dîner au restaurant « Le Campanile» ZAC du Bourdon
(réservation obligatoire)
 - ❖ 20h30 soirée de gala avec des diaporamas numériques présentés par le Photo-Club organisateur, palmarès et projection des 4 diaporamas sélectionnés pour le concours national. Remise du prix du public offert par le Photo Club.

Réservation des repas du samedi 7 février.

BON A RETOURNER AVANT LE 24 JANVIER

ou par courriel à J-Paul GUIBAL

43, Rue Pasteur 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES

jeanpaul.guibal@dbmail.com

CORRESPONDANT

Nom du club : _____

Noms des participants :

.....
.....

Samedi midi : buffet campagnard : prix : 7€ x =€



FICHE D'IDENTIFICATION DE DIAPORAMA

COMMISSION AUDIOVISUELLE



| AUTEUR PRINCIPAL | | | | |
|---|-----------------------|----------------------------------|-----------------------|-----------|
| NOM de famille | | | | |
| Prénom | | N° carte Fédérale | | |
| Adresse : voie - n° | | Téléphone | | |
| 2e ligne adresse : | | E-mail | | |
| Ville | | Code Postal | | Pays |
| CO-AUTEUR (S) | | | | |
| NOM de famille | | Prénom | | |
| NOM de famille | | Prénom | | |
| NOM de famille | | Prénom | | |
| DIAPORAMA | | | | |
| Titre de l'œuvre | | | | |
| Programme d'encodage | | Année de réalisation | | |
| Nom du Fichier .exe | | Taille fichier en Mo | | |
| Remarques | | Temps en minutes/second es | Temps seconde s | |
| <i>Afin de faciliter les projections en salle (extinction des lumières) démarrer le montage par un noir de 3 ou 4 secondes.</i> | | | | |
| <i>En fin de montage, prévoir un noir de 3 ou 4 secondes avant de programmer la sortie automatique.</i> | | | | |
| MUSIQUE | | | | |
| Musique originale | OUI - NON | si OUI, compositeur | | |
| Œuvre musicale 1 | | Référence | | |
| Œuvre musicale 2 | | Référence | | |
| Œuvre musicale 3 | | Référence | | |
| Œuvre musicale 4 | | Référence | | |
| Œuvre musicale 5 | | Référence | | |
| Œuvre musicale 6 | | Référence | | |
| Œuvre musicale 7 | | Référence | | |
| Autres | | Référence | | |
| TEXTE | | | | |
| Auteur texte (1) | | Référence (éventuel) | | |
| Auteur texte (2) | | Référence (éventuel) | | |
| Récitants : Nom(s) Prénom(s) | | Langue | | |
| IMAGES | | | | |
| Auteur(s) des images | | | | |
| Résolution des images | 1024x683 1920x1080 | 1024x768 | 1440x1080 | 1620x1080 |
| CATEGORIE (facultatif) | | | | |
| Mettre en gras la résolution des images et la (ou les) catégorie(s) de l'œuvre | | | | |
| Notre temps - Arts plastiques - Chanson - Documentaire - Essai créativité - Fiction - Historique - Humour - Littérature - Musique - Nature - Reportage - Série sonorisée - Thème - Tourisme/Voyage | | | | |
| RESUME | | | | |

| |
|------------------------|
| |
| Commentaires éventuels |

Adresse : Place Ile de France –Quartier FONSALA- St-Chamond)

En venant de Lyon :

- Quitter l'autoroute A47 et prendre la sortie « Saint-Chamond Centre »
- Prendre la direction de « FONSALA » (quartier de St- Chamond situé sur une colline). Dès qu'on arrive en haut, prendre sur la droite , en direction du Centre. Au 1^{er}Rond-point continuer tout droit. Au second Rond- Point, prendre à gauche en suivant le panneau « Rue de Bretagne » et Parking Place Ile de France. La Salle « L'Encrier » se trouve sur la place ,à côté du Centre Social.

En venant de St- Etienne :

1. Sortie S- Chamond. Au Rond- Point, prendre la direction de Lyon (ancienne route) jusqu'à un carrefour où est indiquée la direction de « FONSALA ».
2. Suivre toujours la direction de ce quartier qui se trouve sur une colline (Z.U.P.)
 - Dès qu'on arrive en haut, prendre sur la droite , en direction du Centre. Au 1^{er}Rond-point continuer tout droit. Au second Rond- Point, prendre à gauche en suivant le panneau « Rue de Bretagne » et Parking Place Ile de France. La Salle « L'Encrier » se trouve sur la place ,à côté du Centre Social.

